

Syndicat des transports d'Ile-de-France

**Délibération n° 2006/0444**

**Séance du 14 février 2007**

**MARCHE D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL JURIDIQUES**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

**VU** le code des marchés publics pris notamment en son article 30 ;

**VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

**VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

**VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;

**VU** la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 24 avril 2006 attribuant le marché au cabinet LATOURNERIE WOLFROM et Associés ;

**VU** le rapport n° 2006/0444 ;

**VU** les avis de la commission économique et tarifaire du 4 mai 2006 et du 9 février 2007,

**CONSIDERANT** le fait que le précédent contrat de conseil et d'assistance juridique est arrivé à terme, et la nécessité de procéder à son renouvellement ;

**CONSIDERANT** que la procédure prévue par le Code des marchés publics aboutit à passer une mise en concurrence selon les conditions énoncées par son article 30 ;

**CONSIDERANT** qu'il revient au conseil du syndicat des transports d'Ile de France d'autoriser la directrice générale à signer l'acte d'engagement avec le cabinet LATOURNERIE WOLFROM et Associés ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

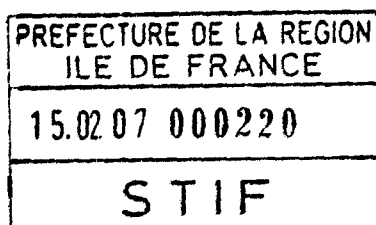
**ARTICLE 1** : la directrice générale est autorisée à signer le marché avec le cabinet LATOURNERIE WOLFROM et Associés pour les montants suivants pour la durée du marché :

- Montant minimum annuel : 83 612 € HT,
- Montant maximum annuel : 334 448 € HT.

**ARTICLE 2** : la directrice générale est autorisée à résilier le marché en cas de mauvaise exécution ou de non exécution des prestations.

**ARTICLE 3** : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Jean-Paul HUGHON